

TVA: actualités, nouveautés et expériences pratiques

21 novembre 2024 (Lausanne ou formation en ligne, journée entière)

Public visé

- Conseillers fiscaux
- Avocats
- Experts fiscaux
- Experts fiduciaires
- Responsables financiers
- Comptables
- Collaborateurs en charge de la TVA en fiduciaire ou en entreprise

Contenu

- L'accent sera mis sur la révision de la TVA (LTVA et OTVA) dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2025. Dans ce cadre, les thèmes suivants seront notamment traités:
 - Les nouvelles règles concernant l'imposition des plateformes électroniques
 - Les nouvelles règles concernant les agences de voyages
 - Les nouvelles exclusions, exonérations et réductions d'impôt
 - Les nouvelles règles concernant les TDFN et TF
 - La responsabilité des organes
- Par ailleurs, seront présentées les publications de la pratique les plus importantes de l'année 2024, notamment celle relative aux collectivités publiques.

- Comme d'habitude, nous aurons
 - Une revue de la jurisprudence récente du Tribunal fédéral et du Tribunal administratif fédéral,
 - Une présentation sur les actualités en matière de TVA européenne pour les sociétés suisses.
- Last but not least, une juge fédérale nous livrera un aperçu de son activité de juge et nous donnera de précieux conseils sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire lorsqu'on porte une affaire devant les tribunaux.

Conditions-cadres

De bonnes connaissances en matière de TVA sont requises

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les nouveautés qui entreront en vigueur au 1er janvier 2025 et les mesures à prendre en raison de cette révision,
- La jurisprudence récente et son impact sur vos clients

Responsable du séminaire et conférencière

Isabelle Homberger, licenciée en droit, experte fiscale diplômée, membre de la commission technique Impôts indirects d'EXPERTsuisse; Associée, Homberger TVA Sàrl, Fribourg

Conférenciers

Anick Baumann, AFC, DP TVA, Division juridique

Fabienne Boinnard, directrice TVA chez PWC

Jean-Luc Boschung, AFC, DP TVA, Division contrôle externe, chef de domaine

Umberto Ottavianelli, AFC, DP TVA, Division contrôle externe, chef de domaine, nommé Chef de Division dès le 1.11.2024

Valérie Paris, AFC, DP TVA, co-chef de la Division droit

Raffaello Pietropaolo, AFC, chef de la Division principale de la TVA

Annie Rochat Pauchard, Juge au Tribunal Administratif fédéral, présidente de la Cour I et membre de la Conférence des présidents

Jean-François Turgeon, Caterpillar Sàrl, Associate Director Tax

Séminaire fiscal



Date	21.11.2024 journée entière
Lieu	Royal Savoy Hôtel & Spa Avenue d'Ouchy 40 1006 Lausanne www.royalsavoy.ch
Formation en ligne	La formation en ligne s'effectue via le système de vidéoconférence ZOOM.
Prix du séminaire (hors TVA)	CHF 730.- non-membre CHF 640.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
Prix du classeur imprimé (hors TVA)	Merci de le commander par email avant le 11.11.2024 à formationcontinue@expertsuisse.ch CHF 50.-
Sont compris	<ul style="list-style-type: none"> toute la documentation (version numérique) café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
Sont compris en ligne	<ul style="list-style-type: none"> toute la documentation (version numérique) accès ZOOM
Directives concernant la formation continue	La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.20–08.50	Café d'accueil	
08.50–08.55	Bienvenue et introduction	Isabelle Homberger Gut
08.55–9.15	Quoi de neuf du côté de Berne? Les nouvelles de l'AFC	Raffaello Pietropaolo
09.15–10.15	Révision de la LTVA: imposition des plateformes numériques – agences de voyages – nouvelles règles sur la représentation fiscale	Fabienne Boinnard & Umberto Ottavianelli
10.15–10.45	Pause-café	
10.45–11.30	Révision de la LTVA: les nouvelles exclusions et exonérations, les subventions	Isabelle Homberger Gut
11.30–12.15	Révision de la LTVA et de l'OTVA: Taux de dette fiscale nette et taux forfaitaires, décompte annuel, responsabilité des organes	Anick Baumann
12.15–13.45	Repas de midi	
13.45–14.30	Autres actualités: les nouvelles publications de l'AFC, tout particulièrement, la nouvelle Info sur les collectivités publiques	Jean-Luc Boschung
14.30–15.15	Jurisprudence (revue de l'année et thèmes choisis)	Valérie Paris
15.15–15.45	Pause-café	
15.45–16.15	Les procédures devant le TAF et le TF: les don't et do – Conseils d'une juge	Annie Rochat Pauchard
16.15–17.00	Flash TVA européenne: les nouveautés TVA dans l'UE: les essentiels à savoir pour les entreprises suisses	Jean-François Turgeon
17.00–17.10	Conclusion	Isabelle Homberger Gut
Dès 17.10	Apéro et échanges avec les conférenciers	

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.-

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre OREF
 Membre EXPERTsuisse

**TVA: actualités, nouveautés
et expériences pratiques**

- 21 novembre 2024, Lausanne
 Commande du classeur, CHF 50.-

- Présentiel
 En ligne

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
SEMINAIRE FISCAL, OREF-EXPERTsuisse, c/o EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28,
CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59 ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.-

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.